



Février 2022

Le lavoir des Chavannes, un lieu emblématique de la mémoire industrielle et ouvrière du bassin minier : historique et perspectives

Une gigantesque usine de préparation de produit minéral : le plus grand lavoir à charbon d'Europe



Un note d'analyse et de position rédigée par Energies Citoyennes Montceau sur la base de recherches bibliographiques et de rencontres avec des personnes et structures ressources

Le lavoir en quelques dates :

- **1923-1931** : construction du lavoir des Chavannes par les Houillères de Blanzy. Avec ses 8 lignes de traitement, le lavoir est alors « l'une des plus puissantes usines de traitement de produit minéral en Europe » (1 000T de minéraux traitées par heure).
- **1947-1955** : les lignes passent à 7 et sont rééquipées.
- **1989-1994** : les lignes sont entièrement automatisées.
- **Novembre 1999** : arrêt des lignes et du lavoir.
- **Octobre 2000** : inscription au titre des monuments historiques.
- **2003** : concours d'idées pour sauvegarder le lavoir : un projet néerlandais est retenu sans mise en œuvre par la suite.
- **Novembre 2020** : radiation au titre des monuments historiques.
- **Novembre 2021** : rachat du lavoir par la municipalité de Montceau-les-Mines.

Quelques éléments historiques pour comprendre

Nous rappelons d'abord que depuis la naissance de la Ville et le début de l'exploitation minière, rares ont été les initiatives publiques et minières (Charbonnage de France) qui ont eu pour objectifs de préserver et mettre en valeur le patrimoine et la mémoire du monde minier. Le code minier autorisait la démolition sans autorisation et c'est ainsi que le patrimoine en particulier celui lié au « fond » a disparu, à l'image des derniers chevalements, dont celui de Darcy, en catimini d'un petit matin de septembre 1993, malgré l'action d'une association de défense, l'existence d'une procédure de classement de sauvegarde lancée par l'Etat mais aussi après la validation de la municipalité de l'époque, conduite par M. Thomas, lui-même très conscient de la situation financière difficile de sa ville. Cette politique du « laisser détruire » continue d'ailleurs aujourd'hui avec la démolition privée et très discrète, il y a quelques semaines, de Lucy 2 mais autorisée par Mme Jarrot. Selon la même approche, les parcs miniers sont devenus Les Grands Parcs....

Cette approche n'a été inversée que rarement. D'une part, par des initiatives associatives très positives, d'autre part lors de la réhabilitation des Ateliers du Jour et des bâtiments de la Direction au début des années 2000 sous l'initiative de l'équipe municipale et communautaire de l'époque.

Parallèlement, il faut se rappeler aussi que lors de la transformation de l'Ecomusée de statut associatif à un service public communautaire en 2011, un Projet Scientifique et Culturel a été élaboré à la demande de l'État comme condition d'accès au Label « Musée de France » et comme garantie à sa dimension intercommunale.

Ce Projet Scientifique et Culturel validé par la Communauté et l'État s'organise autour de 3 thématiques :

- **La sidérurgie** au nord de la Communauté Urbaine.
- **L'activité minière** au sud de la Communauté Urbaine.
- **La Terre** (céramique) et le **canal**.

Malheureusement, force est de constater combien ces perspectives ne sont plus aujourd'hui d'actualités.



Aussi, nous comprenons très bien que des anciens ouvriers du Lavoir se mobilisent en vue de la sauvegarde de leur « extraordinaire » espace de travail dans ce contexte de désert patrimonial et mémoriel, où ce bâtiment fait figure de dernier grand témoin. Remercions les surtout de nous rappeler combien les hommes, au-delà du charbon, des machines et des murs, ont constitué l'énergie première de l'aventure minière et de la vie de la cité et qu'à ce titre ils sont partie prenante de ces questions.

Mais nous considérons que c'est d'abord cette absence de réalités, de perspectives patrimoniales solides et de grande négligence des questions de mémoire sur le bassin minier qui explique et légitime leur démarche.

Caractéristiques du Lavoir :

- Une superficie de 32 ha, pour 8000 m² de bâtiments Un site à cheval sur deux communes, St Vallier et Montceau.
 - Après un premier criblage, un second séparait trois types de minerais :
 - les « lavés », charbon « pur ».
 - les mixtes, charbon et schiste.
 - les schistes seuls.
 - Permettait en quelques minutes le tri et la distribution du minerai vers les marchés de consommateurs, et a pendant un temps alimenté directement la centrale de Lucy.
 - Forme d'après le Ministère de la Culture « un ensemble homogène, complet, certainement unique en Europe [...], bureaux et douches (1931) incluant la toute dernière « salles des pendus » du bassin minier ».

Quelques éléments historiques pour comprendre

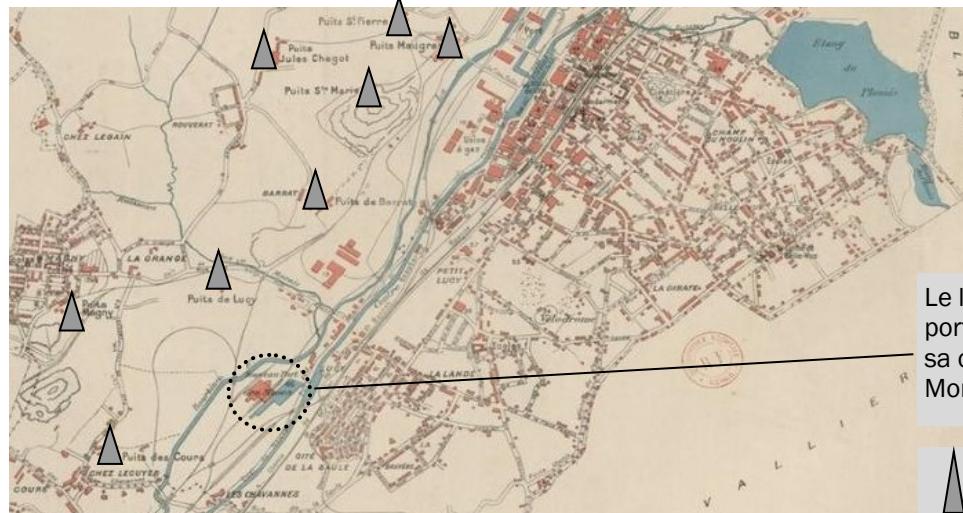
Le Lavoir était encore récemment la propriété de l'État. Cette situation constituait une exception patrimoniale dans le cadre des transferts de propriété qui ont prévalués à la disparition de Charbonnage de France. Les élus locaux de l'époque avait refusé de prendre en charge ce bâtiment « monstrueux », alors même que la question financière de sa conservation se posait déjà dans le cadre de son inscription à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historique, décretée en octobre 2000.

Nous constatons que toutes les démarches engagées depuis ces années là et en particulier le concours d'idées de 2003 initié par la Communauté Urbaine se sont confrontées sur la question des coûts réels des travaux à mettre en œuvre. Le projet lauréat qui proposait un accompagnement, essentiellement végétal, de la «fin de vie» du Lavoir estimait sommairement ces travaux à 1 700 000 € HT. Notons aussi combien ce projet exprimait déjà le doute sur l'avenir possible de ce monument, doute validée par le jury. Toutes les études complémentaires, d'ailleurs peu rendues publiques par l'Etat n'ont fait que renchérir cette première évaluation.

A note on

La complexité structurelle de ce bâtiment-machine le rend très difficile à manipuler ou à modifier sans parler bien sûr des problèmes de sécurité (et peut-être de celui de l'amiante), de dangers et de vieillissement qui se sont accentués au fil des années ou encore des coûts d'une mise en valeur d'une partie du bâtiment éventuellement rendue visitable. Au fil des ans et de différents projets, les évaluations ont évoluées dans une large fourchette allant de 2M€ à plus de 100M€....

Nous savons aussi que la réelle valeur patrimoniale de ce bâtiment a toujours fait débat. Seule sa taille « européenne » semble lui conférer cette valeur, car par ailleurs il n'est que partiellement représentatif du travail et de l'écosystème



Le lavoir des Chavannes, son port sur le canal du centre et sa connexion au réseau ferré Montchanin-Paray-Le-Monial

: Principaux puits de mines



Des positions changeantes au cours des dernières années

Dès 2013, l'État a semble-t-il mesuré et acté l'impossibilité technique et financière de sauver ce bâtiment par un projet de reconversion (estimé alors et à minima à près de 30M€) mais au regard aussi de sa véritable valeur patrimoniale et de son état technique. L'État a alors officiellement avancé sur le scénario du déclassement, de la cession, voire de la démolition (évaluée à 4M€) d'après un article du Journal de Saône-et-Loire du 4.12.2017.

Pour autant, en 2015, la Direction Régionale des Affaires Culturelles engage une démarche exemplaire de sauvegarde « scientifique », qui ne se limite pas à la conservation patrimoniale et comporte 3 volets :

- Un **relevé du bâtiment** et de toutes **les machines** en vue d'une reconstitution en 3D (trois dimensions).
- Une **étude historique** et une **enquête de mémoire** conduite par des ethnologues.

Un budget de 300 000€ a semble-t-il été octroyé par la Direction Régionale des Affaires Culturelles fin 2017 pour conduire ce travail de sauvegarde préalable à la démolition... (déclaration de Mme Jarrot du 4.12.2017 dans le Journal de Saône-et-Loire). Ce scénario avait recueilli une assez large validation politique et technique dont celle de Mme Jarrot.

Dans sa déclaration au Journal de Saône-et-Loire (toujours en date du 4.12.2017), Mme Le Maire apporte d'ailleurs tout son soutien à cette démarche et valide sans aucune réserve la démolition du Lavoir : « **A terme, le lavoir sera démolî. C'est l'État qui porte ce chantier, alors ce qui compte, c'est qu'on pérennise la mémoire du Lavoir dans le temps** ». Cette lucidité ne semble plus opérée aujourd'hui.

Depuis, aucune restitution de cette démarche de sauvegarde scientifique n'a été réalisée publiquement. On peut donc légitimement se demander si le comité de pilotage et le comité scientifique ont réellement été mis en place.

S'ouvre alors une période floue et seulement une année plus tard, la **position de Mme Jarrot évolue** (voir le Journal de Saône-et-Loire du 17.11.2018) **au gré des idées de projets qui circulent** : « **Il faut conserver le Lavoir. Il faudrait l'éclairer et pourquoi pas y installer une ferme solaire...** ». Elle en appelle aussi à une « labellisation » du Lavoir dans le territoire de l'Ecomusée. Cette surprenante déclaration traduit surtout la méconnaissance de la dimension intercommunale naturelle de l'Ecomusée comme devrait le savoir la Maire de Montceau en place alors depuis déjà 4 ans. En effet, il n'existe pas de procédure de « labellisation » à l'Ecomusée puisque celui-ci bénéficie déjà du label. Il 'suffit' qu'un bâtiment entre dans le périmètre de l'Ecomusée communautaire pour être labellisé. De fait, c'est un droit applicable dès lors que l'on entre dans l'Ecomusée.

Cette période est ensuite marquée par la création officielle le **26 juin 2019** d'une association de sauvegarde du Lavoir qui petit à petit s'était engagée concrètement dans la préservation du site voire du bâtiment avec l'accord « surprenant » de l'État au regard des objectifs qui étaient les siens. Pourquoi laisser cette association de sauvegarde d'un bâtiment prendre possession de ce même bâtiment ? Y-a-t'il eu double langage ? Ou un accord caché ?

- **De fait, le 30 juillet 2019**, l'État déclasse du domaine public les terrains concernés par le Lavoir (5hectares environ) pour pouvoir le céder, radie le Lavoir de la liste des Monuments historiques **en novembre 2020** pour la même raison et enclenche le **12 Avril 2021** la procédure de cession par l'envoi de la déclaration d'intention d'aliéner (transférer) à la Communauté Urbaine.

Tout va alors très vite :

Un rapport lapidaire et réduit à son unique dimension administrative est présenté et approuvé au conseil du 14 juin 2021, soit plus de deux mois pourtant après le 12 avril. Il est précisé que « *le président de la Communauté a décliné la proposition de l'État au profit de la ville de Montceau* ». L'acte de cession est signé fin novembre en conformité de ce rapport, mais pas en conformité avec le débat qui eu lieu ce jour-là, où Mme Le Maire avait indiqué que **la signature de l'acte n'interviendrait que si l'État apportait des garanties financières**. Il apparaît maintenant assez clairement que ces garanties n'existent pas. Pour preuve, le Programme Pluriannuel d'Investissement (présenté au conseil du 14 décembre qui recense les subventions « possibles » sur tous les projets municipaux), ne les évoque pas... Un jour avant ce conseil, Mme Jarrot évoque un accord de principe de l'État sur une aide évaluée entre 500 000€ et 800 000€, mais non formalisée, et reconnaît difficile de se prononcer sur le projet à terme !!! **C'est clairement le saut dans le vide !**



A noter - La position du Groupe Energies Citoyennes : une abstention sur ce rapport faute d'explications et de perspectives réelles

L'État est arrivé à ses fins et se dessaisit donc de ce « boulet » sans frais ! Et une fois de plus, Mme Jarrot n'a pas respecté ses engagements publics... mais peut être un engagement secret!

En l'espace d'une année, Mme Jarrot a donc changé de position à 180°, ce qui amène à se poser la question suivante :

- Pourquoi embarquer la ville au devant de grands difficultés après avoir défendu une stratégie de sagesse, porteuse de travail mémoriel ? Quel nouveau vent s'est donc levé ?

A l'évidence **aucun élément décisif déterminant n'est à l'origine de ce revirement** : absence de construction d'un projet étudié et réalisable, absence de partenaires officiellement déclarés et en particulier absence la Communauté Urbaine, aucun financement définitivement acquis...

Mme Jarrot, faute d'une véritable réflexion et connaissance sur la question patrimoniale et mémorielle, a fonctionné selon son habitude, comme une « girouette » au gré du dernier coup de vent, en l'occurrence du dernier qui parle et qui met la pression... Elle a donc cédé aux annonces de projets irréalistes mais surtout à la pression de l'association de sauvegarde, espérant ainsi conforter sa majorité politique à l'approche de l'élection et apparaître comme la « Jeanne d'Arc » du patrimoine minier que ses prédécesseurs « amis » avaient eux laissé détruire. Opportunisme et clientélisme quand tu nous tiens ! Cette acquisition est une promesse cachée de campagne !

Son programme de campagne indique d'ailleurs une mise en lumière du Lavoir, une ferme solaire à l'image du discours d'aujourd'hui. Mais l'acquisition, très probablement déjà actée dans ses principes, a été cachée par prudence au débat électif.

Et le dernier vent qui a soufflé aura donc été celui de l'État qui a lancé sa procédure et concrétisé ainsi le risque de la démolition obligeant MCJ à agir rapidement.

Pour autant nous pensons qu'il n'y avait pas lieu de se précipiter à la première injonction de l'État.

Nous pensons en effet que le risque majeur de la démolition était très faible, voire inexistant.

- **Mais pourquoi** : en effet, la signature de l'éventuel permis de démolir revenait de toutes façons à Mme Le Maire. C'est le cas pour un bâtiment de l'État non protégé et abandonné comme l'est aujourd'hui le Lavoir... Ce serait aussi le cas si le Lavoir avait été vendu à un acquéreur privé. Alors oui, la négociation avec l'État pour obtenir des garanties pouvait durer ! Mais Mme Le Maire a cédé rapidement comme toutes les « girouettes » quand le vent « bon ou mauvais » se lève.

« Oui, toute cette affaire est marquée du sceau du clientélisme, de l'improvisation, de la précipitation, en clair de l'incompétence ! Autant de stratégie qu'une girouette ! »

Être maintenant propriétaire, ça change quoi ?

Devenir propriétaire du Lavoir sans projet ni étudié, ni bouclé financièrement, c'est à coup sûr ouvrir une boîte de Pandore !

C'est surtout aujourd'hui être seul responsable de son avenir ! Que se passera-t-il si aucun partenaire nous accompagne comme c'est le cas actuellement ?

Peut-être que l'État en assurera momentanément quelques charges, mais ne doutons pas un seul instant que ceci n'aura qu'un temps, alors même que Mme Jarrot soutient ardemment des programmes présidentiels peu enclin à la dépense publique !!!

Notons aussi que l'horizon financier des Collectivités Territoriales s'assombrit fortement et constitue ainsi un contexte très défavorable.

La situation financière est donc très claire : de grosses dépenses à court et plus long terme, mais à ce jour aucune recette ! Mme Jarrot exprime d'ailleurs assez clairement un désarroi face à cette situation. Le Lavoir est cité dans le Programme Pluriannuel d'Investissement présenté le 14 décembre comme « hors budget » (!!!) : c'est-à-dire sans dépense ni recette municipale.

► Qui va s'en charger ? Qui va payer ? Autant d'interrogations sans réponse, autant d'inquiétudes sérieuses.

La lecture attentive du rapport présenté au titre du Contrat de Relance pour la Transition Energétique de la Communauté Urbaine nous apporte peut-être « très discrètement » quelques pistes, bien sûr jamais débattues en débat municipal. Le Lavoir y serait possiblement inscrit... avec la Ville de Montceau comme maître d'ouvrage pour un coût de plus de 6M€ ! Nous rappelons (à Mme Jarrot) que si la ville porte cette maîtrise d'ouvrage, elle devra en financer 20% à minima (c'est la règle...) soit 1,2M€ qui vont venir comme une charge supplémentaire sur un mandat déjà trop chargé financièrement. En espérant bien sûr que cette évaluation soit juste et que des partenaires solides rejoignent la ville pour 80 % du coût restant. Rappelons que 6 M€, c'est plus d'une année d'investissement moyen du précédent mandat. On devine aussi que « l'idée » municipale serait sans doute de financer tout ceci avec les recettes de vente d'électricité après transformation de la toiture du Lavoir en ferme solaire !!! Bien sûr aucune étude de faisabilité ne vient à l'appui de ce scénario. Autant d'études sérieuses qui auraient du être faites préalablement à une acquisition que l'on pouvait retarder sans risque.



A noter - La position du Groupe Energies Citoyennes : nous condamnons cette acquisition sur le fond ET sur la forme

Sur la forme nous avons déjà tout dit. Sur le fond, le Lavoir, bien que dernier témoin patrimonial, présente trop de handicaps pour répondre seul aux exigences d'un vrai projet de mémoire minière. Et la proposition de Mme Jarrot avec une mise en lumière et une toiture photovoltaïque ne fait qu'illustrer cette difficulté. Sans visite possible, sans fonctionnement ni réhabilitation même partiels, ce projet ne répond pas à la question patrimoniale ni sans doute aux espoirs de l'association.

Enfin nous savons tous que notre ville a d'autres priorités bien plus vitales comme l'absolue nécessité d'investir pour accueillir de nouveaux habitants. Mais maintenant qu'apparemment il n'est plus possible de faire marche arrière, nous demandons une transparence totale sur ce dossier, avec la transmission de l'acte de cession, des courriers préalables avec l'État et la Communauté Urbaine, des pièces administratives et des études en cours et passées dont celle de 2018 sur la sauvegarde mémorielle.

► Nous souhaitons être associé au COPIL. S'est-il d'ailleurs déjà réuni ?

► Nous souhaitons aussi connaître dans quelles conditions la sécurité du site est d'ores et déjà assurée par la ville.

► Nous souhaitons connaître le cadre administratif dans lequel intervient l'association de sauvegarde sur le site.

Cette affaire, maintenant inéluctable, est très sérieuse ! Elle ne peut rester le jouet obscur d'une girouette !



Cette position n'évacue pas pour autant la question posée par l'absence de politique patrimoniale et mémorielle sur le bassin minier. De fait, laisser s'effacer petit à petit ces 150 premières années de vie urbaine et industrielle, c'est nier l'ADN de la ville. Le Lavoir ne fait que remettre sur la table ce sujet que nous proposons d'aborder en tant que tel.

La Mine est notre seule mémoire, notre seul passé. Mais peut-on s'en passer ? Le devoir de mémoire reste à accomplir.

Au-delà des initiatives associatives existantes qu'il faut soutenir et coordonner, comment et où montrer, expliquer, retracer ce que fut pour la Ville, son sol, ses habitants et la culture de ses 150 premières années de vie. Voilà ce à quoi nous pensons qu'il faut s'atteler. **La démarche proposée par l'État en 2015 de « sauvegarde exemplaire à 3 volets » allait dans ce sens et elle avait fait consensus.** Elle doit nous inspirer et nous devons admettre que notre mémoire ne sera que très partiellement patrimoniale mais elle existera. Ce n'est d'ailleurs pas la responsabilité des décideurs d'aujourd'hui. Le site du Lavoir doit trouver une place de premier plan dans cette réflexion. C'est un beau site, accessible, avec des bâtiments de travail des mineurs (bureaux, vestiaires et salle des pendus), rattaché au canal et qui peut permettre des développements : expositions, spectacles vivants, reconstitution 3D, mise en lumière, nouvelles technologies, présence de l'Ecomusée, présentation de collections...

Si l'initiative de ce projet doit être montcellienne, sa conception et sa réalisation doit **associer plusieurs partenaires** qui sont statutairement concernés et qu'il faut mettre en face de leurs responsabilités et de leurs compétences :

- ▶ **La Communauté avec son Ecomusée**, en application de ses compétences et du Projet Scientifique et Culturel (cf page1) évoqué plus haut, validé par l'État mais pas mis en œuvre (hors le Musée de l'Homme et de l'Industrie du Creusot et la villa Perrusson à Ecuisses). **Le volet minier de l'Ecomusée doit vivre avec autant d'ambition que le volet sidérurgique. C'est un engagement qui doit être respecté.** L'absence de la Communauté Urbaine auprès de la Ville sur cette question est en droit irrégulière et politiquement scandaleuse au regard des budgets investis dans le Musée de l'Homme et de l'Industrie du Creusot et dans la villa Perrusson à Ecuissesq. Un sursaut est attendu de ce côté là.
- ▶ **L'État**, partie prenante et garant de ce Projet Scientifique et Culturel (cf page1) intercommunal et de l'Ecomusée par le label « Musée de France » doit aussi être autour de la table,

Et d'autres dont la présence sera pertinente :

- ▶ Les **différentes associations** du bassin minier qui œuvrent aujourd'hui dans ce champ de la mémoire : La Mine et les hommes, la Physiophile, le musée d'école, etc.
- ▶ Le **département** fortement impliqué au titre des archives et du tourisme,
- ▶ La **région** pour la dimension économique,
- ▶ Les **communes** du bassin minier.
- ▶ Et des **partenaires privés** intéressés qui peuvent mobiliser du mécénat.

Pour notre part, nous sommes prêts à être moteur d'une telle démarche.



Février 2022

Le lavoir des Chavannes, un lieu emblématique de la mémoire industrielle et ouvrière du bassin minier : historique et perspectives

Une gigantesque usine de préparation de produit minéral : le plus grand lavoir à charbon d'Europe



Un note d'analyse et de position rédigée par Energies Citoyennes Montceau sur la base de recherches bibliographiques et de rencontres avec des personnes et structures ressources